



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2024-076

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2024

Sommaire

**Direction Départementale Emploi Travail Solidarités Protection des
Populations de l'Aveyron /**

12-2024-02-12-00002 -

Décision-°2024-12-01.1_PortantAffectat_AgentsContrôleGestionDesInterims_UC1_DDETSF

(4 pages)

Page 3

Direction Départementale Emploi Travail
Solidarités Protection des Populations de
l'Aveyron

12-2024-02-12-00002

Décision-°2024-12-01.1_PortantAffectat_AgentsC
ontrôleGestionDesInterims_UC1_DDETSPP



**Décision n°2024-12-01.1 du 12 février 2024 portant affectation des agents de contrôle
et gestion des intérimis au sein de l'unité de contrôle
de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et
de la protection des populations de l'Aveyron**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision du DREETS n° 2021-12-02 du 28 juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron,

Vu la décision du DREETS n° 2023-12-01.1 du 11 septembre 2023 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimis dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron,

DECIDE

Article 1

Est nommé comme responsable de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron :

- Jean-Pierre LAGUETTE, directeur adjoint du travail

Article 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aveyron les agents suivants :

Section 1.1 : FAURIE Catherine, inspectrice du travail

Section 1.2 : ORBEA Marion, inspectrice du travail

Section 1.3 : BEELKENS Amélie, inspectrice du travail

Section 1.4 : SAVY Régine, inspectrice du travail

Section 1.5: FABIER Jérôme, inspecteur du travail

Section 1.6: GEDEON Henri José, inspecteur du travail

Section 1.7 : EUZEBY, Patrick, inspecteur du travail

Section 1.8 : vacante

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Section	Inspecteur du travail compétent	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut
1.1	FAURIE Catherine	GEDEON José	BEELKENS Amélie	EUZEBY Patrick	SAVY Régine	ORBEA Marion	DECLERCQ Kevin	FABIER Jérôme
1.2	ORBEA Marion	BEELKENS Amélie	SAVY Régine	FAURIE Catherine	EUZEBY Patrick	FABIER Jérôme	GEDEON José	DECLERCQ Kevin
1.3	BEELKENS Amélie	EUZEBY Patrick	GEDEON José	FABIER Jérôme	DECLERCQ Kevin	FAURIE Catherine	ORBEA Marion	SAVY Régine
1.4	SAVY Régine	ORBEA Marion	FABIER Jérôme	DECLERCQ Kevin	GEDEON José	BEELKENS Amélie	EUZEBY Patrick	FAURIE Catherine
1.5	FABIER Jérôme	DECLERCQ Kevin	EUZEBY Patrick	GEDEON José	FAURIE Catherine	SAVY Régine	BEELKENS Amélie	ORBEA Marion
1.6	GEDEON José	FAURIE Catherine	DECLERCQ Kevin	ORBEA Marion	FABIER Jérôme	EUZEBY Patrick	SAVY Régine	BEELKENS Amélie
1.7	EUZEBY Patrick	FABIER Jérôme	ORBEA Marion	SAVY Régine	BEELKENS Amélie	DECLERCQ Kevin	FAURIE Catherine	GEDEON José
1.8	NN	SAVY Régine	FAURIE Catherine	BEELKENS Amélie	ORBEA Marion	GEDEON José	FABIER Jérôme	EUZEBY Patrick

Article 4

L'intérim de la section 8 est assurée pour une durée maximale de 4 mois par l'inspecteur chargé de l'intérim. Au-delà de cette période, l'intérim est assuré par l'agent de contrôle chargé de l'intérim par défaut.

Article 5

L'intérim de la section 1.2 est assuré par Patrick Euzéby concernant les établissements de l'entreprise Les Fromageries Occitanes durant la période du 15 février au 14 avril 2024.

Article 6

La présente décision est applicable à compter du 15 février 2024.

Article 7

La présente décision abroge et remplace la décision du DREETS n° 2023-12-01.1 du 11 septembre 2023 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérim dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron,

Article 8

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie et les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de département l'Aveyron.

Fait à Toulouse,

Le 12 février 2024

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie

Signé

Julien Tognola

